

CESSION DE PARTS SOCIALES**CÉDANT****CE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**11 PLACE DE GAULLE
59520 MARQUETTE LEZ LILLE
Représentée par :**SOCIETE DONT LES PARTS SONT CÉDÉES****SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RESIDENCE MULTIVACANCES REBERTY**
Dont le siège est situé Les Ménuires Saint-Martin-De-Belleville 73440 Les Ménuires
Société au Capital de 31 412,58 €
317 339 323 R.C.S CHAMBERY**CESSIONNAIRE****S.C.I LES ALPES**
42 RUE DE TORCY
75018 PARIS
939 834 651 R.C.S PARIS
Représenté par Monsieur Aston AGNANI

GROUPE DE PARTS CEDÉES		PERIODE	APPARTEMENT	LOT
NBRE	N°	N°	N°	N°
96	169640 à 169735	15	214	773
83	190514 à 190596	18	309	941
83	190740 à 190822	18	311	943

PRIX ET PAIEMENT

Les parties ont d'un commun accord fixé le prix de la cession des parts détenues par le **CÉDANT** au sein de la société (hors droits d'enregistrement et frais de greffe) à la somme de :

- **1.600,00 € (MILLE SIX CENTS EUROS).**

Le prix est versé à la signature des présentes par chèque bancaire ou virement bancaire et donne quittance au **CESSIONNAIRE** (Signature sur place),

OU,

Le prix de vente est payable par le **CESSIONNAIRE** dans un délai maximal de 30 jours à compter de la réception de la cession dûment signée par le **CÉDANT**, le cachet de la poste faisant foi (Signature par courrier).

Le défaut de paiement dans le délai imparti ouvrira au cédant l'exercice d'un recours en annulation.

Le **CÉDANT** déclare qu'il est à jour du paiement des charges, et qu'il n'est redevable d'aucune somme à quelque titre que ce soit à l'égard de la **SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RESIDENCE MULTIVACANCES REBERTY**.

FORMALITÉS ET ENREGISTREMENT

Les frais et droits d'enregistrement afférents à la présente cession seront intégralement supportés par le **CESSIONNAIRE** qui s'y oblige. Deux exemplaires seront déposés au registre du commerce et des sociétés dont dépend la société.

Conformément aux statuts, cette cession fera l'objet d'une inscription sur le registre de transfert des associés.

DECLARATION ET REMISE DES PIÈCES

Le **CEDANT** déclare et garantit au **CESSIONNAIRE** :

- que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application de la TVA, mais est soumise à la perception des droits d'enregistrement ;
- que les biens sur lequel portent les droits de jouissance attachés aux parts sociales cédées, sont à usage d'habitation ;
- qu'il dispose de la capacité et de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires pour conclure et signer le présent Contrat, exécuter ses obligations en vertu du présent Contrat et réaliser les opérations qui y sont prévues ;
- que le présent Contrat, d'une part, et tous les actes, contrats et autres documents devant être signés et remis par le Cédant en exécution du présent Contrat, d'autre part, constituent dès leur signature, un engagement contractuel valable et exécutoire pour le Cédant ;
- que ni le présent Contrat, ni la réalisation des opérations prévues par celui-ci n'entraîne la violation d'un(e) quelconque Loi ou décision, jugement, sentence arbitrale, d'un quelconque contrat ou engagement auquel le Cédant est partie ou qui le lie ;
- qu'aucune procédure, action ou autorisation n'est nécessaire en vue de permettre l'exécution du présent Contrat ou la réalisation des opérations prévues par celui-ci ;
- que le Cédant détient la pleine et entière propriété des parts sociales objet des présentes ;
- que les parts sociales sont transférées au Cessionnaire libres de tout nantissement, sûreté, droit de tiers, ou autre restriction de quelque nature que ce soit ;
- que les parts sociales ne sont affectées par aucun mandat de vente, droit de préemption, d'acquisition, option, nantissement, privilège ou autre forme de sûreté ni par aucun engagement de créer l'un de ces droits.

Le **CESSIONNAIRE** déclare que le **CEDANT** lui a remis conformément aux dispositions de la loi 86-18 du 6 janvier 1986 relative aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé les documents suivants :

- Les statuts de la société comprenant l'état descriptif de division
- Le bilan du dernier exercice clos
- Le Tableau des charges afférentes au lot

Le **CESSIONNAIRE** déclare en outre qu'il s'oblige à respecter les statuts ainsi que le règlement intérieur de jouissance de la société et parfaitement connaître le régime juridique applicable aux sociétés d'attribution en jouissance à temps partagé.

TRANSFERT DE PROPRIETE

Le **CEDANT** cède et transporte avec jouissance et sous les garanties ordinaires de droit en la matière au **CESSIONNAIRE** qui l'accepte les parts sociales qu'il détient au sein de la société, cela à compter de la date de ce jour. Le **CESSIONNAIRE** sera à compter de la régularisation de l'acte, titulaire des droits cédés et débiteur des obligations incombant aux associés.

ELECTION DE DOMICILE

Les parties élisent domicile en leur siège adresse respective tel qu'indiqué en tête de la présente.

Fait en six exemplaires originaux

A :

Le :

LE CEDANT

*Faire précéder la signature de la mention
« Lu et approuvé »*

LE CESSIONNAIRE

*Faire précéder la signature de la mention
« Lu et approuvé »*